

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur les conditions d'octroi d'une autorisation d'émettre à la chaîne Numéro 23 et de sa vente

– Élection du Bureau	2
– Désignation du rapporteur	3
– Présences en réunion	4

Mardi

21 juin 2016

Séance de 14 heures

Compte rendu n° 01

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

**Présidence de
M. Michel Françaix,
président d'âge
puis de
M. Christian Kert,
*président***



**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS D'OCTROI D'UNE
AUTORISATION D'ÉMETTRE À LA CHAÎNE NUMÉRO 23 ET DE SA VENTE**

Mardi 21 juin 2016

La séance est ouverte à quatorze heures.

*(Présidence de M. Michel Françaix, président d'âge,
puis de M. Christian Kert, président de la commission d'enquête)*



La commission d'enquête sur les conditions d'octroi d'une autorisation d'émettre à la chaîne Numéro 23 et de sa vente procède à la nomination de son bureau.

(Présidence de M. Michel Françaix, président d'âge)

Élection du Président

La commission est saisie de la candidature de M. Christian Kert

Le nombre de candidats n'étant pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, M. Christian Kert est proclamé président de la commission d'enquête, conformément à l'article 39, alinéa 4, du Règlement.

(Présidence de M. Christian Kert, président de la commission d'enquête)

Élection des vice-présidents

La commission est saisie des candidatures de M. Michel Françaix, Mme Martine Martinel, Mme Dominique Nachury et M. Rudy Salles.

Le nombre de candidats n'étant pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, M. Michel Françaix, Mme Martine Martinel, Mme Dominique Nachury et M. Rudy Salles sont proclamés vice-présidents de la commission d'enquête, conformément à l'article 39, alinéa 4, du Règlement.

Élection des secrétaires

La commission est saisie des candidatures de Mme Marie-George Buffet, M. Laurent Furst, Mme Gilda Hobert et M. Christophe Premat.

Le nombre de candidats n'étant pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, Mme Marie-George Buffet, M. Laurent Furst, Mme Gilda Hobert et M. Christophe Premat sont proclamés secrétaires de la commission d'enquête, conformément à l'article 39, alinéa 4, du Règlement.

En conséquence, le bureau de la commission d'enquête est ainsi constitué :

Président : M. Christian Kert

Vice-présidents : M. Michel Francaix

Mme Martine Martinel

Mme Dominique Nachury

M. Rudy Salles

Secrétaires : Mme Marie-George Buffet

M. Laurent Furst

Mme Gilda Hobert

M. Christophe Premat

La commission d'enquête sur les conditions d'octroi d'une autorisation d'émettre à la chaîne Numéro 23 et de sa vente désigne M. Marcel Rogemont rapporteur.

La séance est levée à quatorze heures trente.

Présences en réunion

Réunion du mardi 21 juin 2016 à 14 heures

Présents. – M. Jean-Pierre Allossery, M. Patrick Bloche, Mme Marie-George Buffet, M. Bernard Debré, Mme Sandrine Doucet, M. Yves Durand, M. Georges Fenech, Mme Aurélie Filippetti, M. Michel Françaix, M. Christian Kert, Mme Martine Martinel, Mme Dominique Nachury, M. Marcel Rogemont, Mme Julie Sommaruga, M. Stéphane Travert

Excusés. – Mme Valérie Corre, M. Laurent Furst, Mme Gilda Hobert, M. Frédéric Reiss